



Paris, le 14 décembre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La FNSEA salue l'octroi d'un complément d'aides à la Bio mais cela reste insuffisant !

La FNSEA se félicite que des efforts envers la filière biologique soient enfin réalisés par l'octroi d'un complément de 34 M€ à l'aide d'urgence, initialement de 60 M€.

La « commission Bio » de la FNSEA, réunie ce jour, avait en effet défendu auprès du ministère de l'Agriculture la nécessité d'un complément d'enveloppe, indispensable au maintien des producteurs et des outils de production, afin de mieux répondre à l'ensemble des demandes.

Cependant, malgré ce complément, force est de constater que cette aide ne bénéficiera qu'à un nombre restreint d'agriculteurs, notamment du fait qu'elle soit ciblée vers les producteurs 100% en Bio. Or, en production de fruits par exemple, 80% des exploitants ont une activité mixte avec une part de leur production en agriculture conventionnelle. De même, les critères de diminution d'EBE et de trésorerie sont trop restrictifs, et excluent presque intégralement certaines productions comme le lait.

Dans toutes les filières, la production biologique est supérieure à la consommation. **Cette crise, qui touche toutes les productions, impose un accompagnement en 2024 sur les filières qui n'ont pu en bénéficier qu'à la marge.**

Bien sûr, la loi EGalim doit être appliquée de façon pleine et entière dans le secteur Bio comme dans les autres secteurs. Malheureusement nous constatons dans les contrats que ce n'est pas toujours le cas...

Enfin, pour éviter d'aggraver davantage la situation de la filière qui souffre d'une surproduction par rapport à ce que les marchés peuvent absorber, **la FNSEA appelle à la prudence quant aux nouvelles conversions.** Celles-ci doivent se faire en considération des marchés pour préserver la rémunération des producteurs !

Contact presse : Renan Morgat – [renan.morgat@reseaufnsea.fr](mailto:renan.morgat@reseaufnsea.fr) – 06.21.16.80.84